

Colloque

Le procès environnemental

De l'intérêt à agir en justice au lien causal : quels défis, quelles perspectives d'avenir?

Vendredi 23 septembre 2016

Salle Jean-Paul Tardif, Pavillon La Laurentienne

CONTEXTE

Les accidents nucléaires, les émanations industrielles en tous genres, la contamination de l'eau, de l'air et des sols, la perte de biodiversité et les changements climatiques, entraînent une judiciarisation de plus en plus importante des atteintes à la santé des personnes et à l'environnement. Qu'il soit instruit devant les cours nationales ou supranationales telles que la Cour européenne des droits de l'Homme, la Cour de justice de l'Union européenne ou la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, le procès environnemental a ceci de particulier qu'il recèle plusieurs zones d'ombre autour des acteurs qui le font naître, y participent et en décident. Cette ambiguïté affecte autant le spectre des personnes ou groupements qui justifient d'un intérêt suffisant pour agir que l'appréciation, par le juge, des conditions génératrices de la responsabilité, soit le fait, la faute ou le trouble anormal de voisinage, le lien causal et le préjudice.

Soucieux de préciser la place qu'occupe cette judiciarisation dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable, les juristes sont ici interpellés par deux thèmes particulièrement révélateurs du malaise qu'éprouvent le citoyen, le praticien du droit et le juge lorsqu'ils font face à des atteintes environnementales:

- *L'accès à la justice, qui pose notamment des questions relatives à l'interface entre le droit et la science dans la preuve des dommages et du lien causal : comment le droit procédural balise-t-il les voies d'accès aux tribunaux?*
- *L'expert et la preuve des atteintes et du lien causal : Quelles conditions le droit impose-t-il, en amont du procès, à la collecte d'informations et à la présentation des éléments de preuve? Comment les expertises scientifiques sont-elles reçues, administrées et pondérées par le juge?*

Journée franco-qubécoise – Programme

Jeter un regard sur ces questions permettra de mettre en évidence, dans le cadre de procès environnementaux, les convergences et les différences entre les droits issus de différentes juridictions. Riche d'enseignements et souvent vecteur des réflexions de l'avenir, le droit comparé de l'environnement sera mis au service de cette rencontre franco-qubécoise. En outre, il permettra de mieux saisir comment les droits d'ici et d'ailleurs protègent les citoyens et les organisations non gouvernementales qui agissent comme «tireurs d'alarme». Aussi mettra-t-il en relief les variantes du droit positif qui modulent la participation citoyenne au procès environnemental en limitant ou non, notamment, les conditions de l'action collective ou celles entourant la recevabilité et la force probante des preuves scientifiques présentées au soutien de l'établissement du lien causal.

Cette rencontre permettra aux juristes, aux scientifiques et aux justiciables d'échanger sur plusieurs aspects du procès environnemental et d'enrichir leurs connaissances pour mieux affronter les défis que les atteintes environnementales poseront, dans le futur, au monde judiciaire.

PROGRAMME

8 h 30 **Accueil**

9 h **Mot de bienvenue**

Eugénie Brouillet, *doyenne de la Faculté de droit de l'Université Laval*

Mot d'ouverture

Sophie Lavallée, *professeure, Faculté de droit de l'Université Laval*

Allocution de l'invité d'honneur

Lorne Giroux, *juge à la Cour d'appel du Québec*

1. Accès à la justice dans les procès environnementaux

Sous la présidence de l'honorable Lorne Giroux, *juge à la Cour d'appel du Québec*

9 h 20 à 10 h 20

L'environnement et le juge de l'Union européenne

Estelle Brosset et Eve Truilhé-Marengo, *Université Aix-Marseille*

L'environnement et le juge canadien

Karine Péloffy, *Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)*

10 h 20 **PAUSE**

2. Défis et progrès de l'accès à la justice en matière de protection de l'environnement et de développement durable

Sous la présidence de Sophie Lavallée, *professeure, Université Laval*

10 h 40 à 12 h 10

La justice climatique : le recours au juge pour une action gouvernementale en faveur du climat

Christophe Krolik, *Université Laval*

L'action collective et les troubles anormaux de voisinage dans un contexte de protection de l'environnement

Aurore Benadiba, *Université Laval*

La causalité et le préjudice collectifs en matière environnementale

Lara Khoury, *Université McGill*

Période de questions et discussion

12 h 15 **LUNCH**

3. L'expert et la preuve des atteintes à la santé ou à l'environnement

Sous la présidence de Me Karim Diallo, avocat, *Siskinds Desmeules*

13 h 30 à 15 h

La preuve scientifique dans le procès environnemental

Marie-Eve Arbour, *Université Laval*

Probabilités de causalité et algorithmes

Marie Lamoureux, *Université Aix-Marseille*

Période de questions et discussion

15 h *PAUSE*

TABLE RONDE : L'action en protection de l'environnement

Animée par Paule Halley, *professeure, Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval*

15 h 20 à 16 h 30

Michel Bélanger, avocat, *Lauzon Bélanger l'Espérance*

Jean Piette, avocat, *Norton Rose Canada*

16 h 30 Mot de clôture

Christophe Krolik, *Chaire de recherche et d'innovation Goldcorp en droit des ressources naturelles et de l'énergie, Université Laval*

Paule Halley, *Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement, Université Laval*